

Ce chapitre décrit de manière synthétique l'environnement général dans lequel le HCR opère en Afrique et les réponses prévues en 2015. Il y est fait mention des deux grandes situations d'urgence en cours en République centrafricaine et au Soudan du Sud, qui ont eu des répercussions sur les opérations dans de nombreux pays limitrophes et qui continueront d'avoir un impact important sur le travail du HCR en 2015 et au cours des années suivantes.

Les plans d'opérations et les budgets de 2015 sont détaillés dans les chapitres par pays et sous-région publiés dans la version numérique de l'Appel global 2015, www.unhcr.fr. Cet Appel sera bientôt complété par d'autres informations sur la nouvelle version du site *Global Focus*, lancée en cette fin d'année.

| ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL |

- D'autres déplacements massifs, causés par les conflits, la violence et les atteintes aux droits de l'homme devraient vraisemblablement se produire en 2015, touchant bon nombre de pays du continent. Selon nos prévisions, la population relevant de la compétence du HCR en Afrique en 2015 devrait légèrement diminuer (de 15,1 millions en 2014 à 14,9 millions), en raison des rapatriements, des réinstallations et d'autres solutions durables. Cependant, l'an prochain, le nombre de personnes déplacées par les graves troubles survenus en République centrafricaine et au Soudan du Sud restera sans doute considérable à l'intérieur de ces pays et dans les pays frontaliers.

- En Afrique, le droit de demander l'asile et d'en bénéficier est largement respecté, quelque 3 millions de réfugiés ayant trouvé en exil la sûreté et la protection qu'ils avaient perdues dans leur pays. Les pays d'accueil africains font preuve d'une générosité remarquable ; ces

dernières années, cependant, certaines valeurs fondamentales du régime de protection ont été mises en cause, avec des cas de refoulement et des obstacles entravant l'accès du HCR à des personnes qui avaient peut-être besoin de protection internationale. En Afrique australe, l'augmentation des mouvements migratoires mixtes a également entraîné une hostilité croissante à l'encontre des réfugiés, qui a mis sous pression l'espace d'asile et de protection.

- Dans un registre plus positif, depuis 2009, la mise en œuvre de la stratégie globale de recherche de solutions durables à la situation des réfugiés angolais se poursuit, en particulier par le biais de rapatriements depuis l'Afrique du Sud, le Botswana, le Congo, la Namibie, la République démocratique du Congo (RDC) et la Zambie. En outre, des mesures d'intégration sur place sont appliquées au bénéfice d'anciens réfugiés angolais, notamment en Zambie.

AFRIQUE

Jeunes réfugiées soudanaises à Iriba (Tchad).



- En ce qui concerne le million de réfugiés somaliens, pour lesquels le Haut Commissaire a lancé une Initiative mondiale en 2013, un accord tripartite relatif à leur rapatriement a été conclu entre le Gouvernement kényan, le Gouvernement somalien et le HCR. On ne peut toutefois envisager, pour l'heure, des mouvements massifs de rapatriement librement consenti ou de retour volontaire en Somalie. En attendant, les retours spontanés sont facilités.
- En Afrique de l'Ouest, le rétablissement progressif de la paix et de la sécurité en Côte d'Ivoire a favorisé le retour incessant des Ivoiriens réfugiés dans les pays avoisinants depuis 2011. Entre janvier 2013 et juin 2014, quelque 26 000 réfugiés sont rentrés en Côte d'Ivoire au sein de convois organisés. Néanmoins, en juin 2014, le HCR a été contraint de suspendre l'opération de rapatriement en raison de la propagation du virus Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone.
- Une proportion importante de la population malienne – 267 000

personnes – reste déplacée à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Une stratégie régionale d'aide au retour et à la réintégration a été élaborée dans le cadre du Plan de réponse stratégique de l'ONU pour le Sahel et de la Stratégie gouvernementale accélérée pour le nord du Mali et, en mai 2014, le HCR, le Gouvernement malien et le Gouvernement nigérien ont conclu un accord tripartite en prévision du rapatriement librement consenti ; celui-ci aura lieu lorsqu'on estimera que la situation sécuritaire s'est suffisamment améliorée. D'ici là, l'Organisation continuera d'œuvrer à l'amélioration des conditions dans les zones de retour, en privilégiant une approche communautaire apte à favoriser la cohésion sociale.

- Les violences perpétrées par les insurgés dans les états fédéraux de l'Adamaoua, de Borno et de Kobe, situés dans le nord-est du Nigéria, ont provoqué des déplacements en masse, forçant plus de 650 000 personnes à s'enfuir dans d'autres régions du pays et environ 70 000 autres à se réfugier de l'autre côté des frontières, au Cameroun, au Niger et au Tchad.

| STRATÉGIE |

○ *Maintien de l'espace de protection*

Face aux politiques restrictives de certains États à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés de longue date, l'Organisation continuera d'œuvrer avec les gouvernements à la mise en place de régimes d'asile, ainsi qu'au renforcement des cadres institutionnels nationaux et régionaux. Le HCR poursuivra également sa collaboration avec des gouvernements et des partenaires régionaux, afin de les aider à répondre aux défis engendrés par les mouvements migratoires mixtes en tenant compte des besoins de protection.

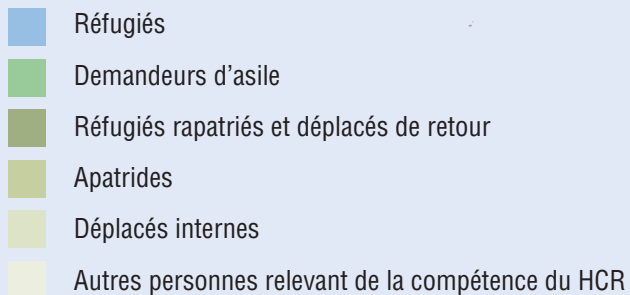
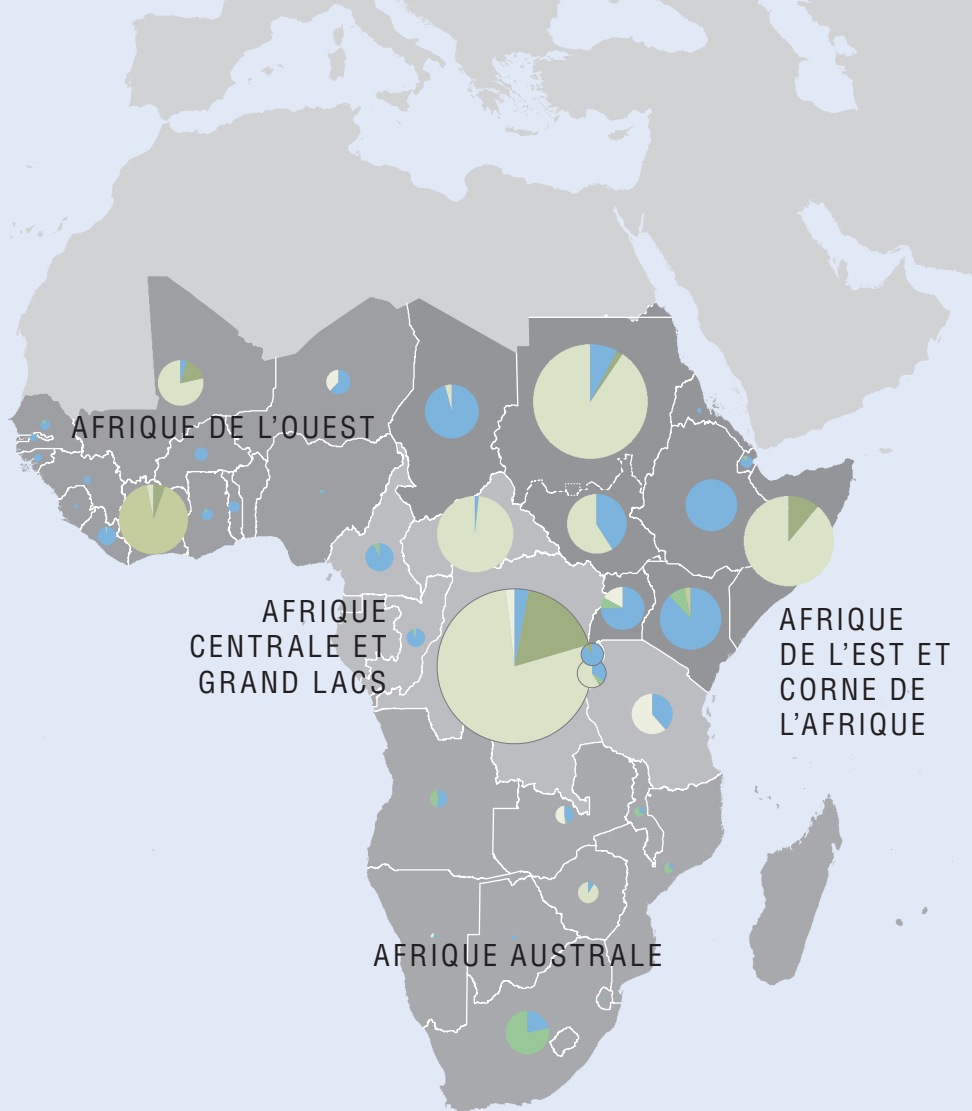
○ *Lutte contre la violence sexuelle et sexiste*

Le HCR continuera de lutter contre la violence sexuelle et sexiste dans toutes ses opérations, d'un bout à l'autre du continent. Les mesures consisteront

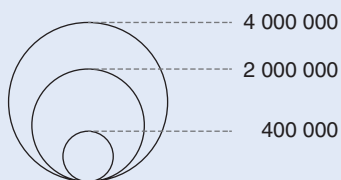
notamment à fournir des combustibles aux ménages afin de réduire les risques pour les femmes, qui s'exposent à des agressions sexuelles lorsqu'elles vont chercher du bois de chauffage. En 2015, les victimes de violences sexuelles et sexistes continueront à bénéficier de services psychosociaux et médicaux, ainsi que d'une aide juridique. La création d'environnements scolaires sans risques, l'amélioration de la sécurité dans les camps, la constitution d'équipes d'ilotage au sein des communautés et l'éclairage des lieux publics permettront également de réduire les risques de violence sexuelle et sexiste.

○ *Prise en charge des besoins essentiels*

La prise en charge des besoins essentiels des personnes relevant de la compétence du HCR continuera à représenter une part importante de son budget en Afrique.



Taille des populations



Il est tout particulièrement important d'assurer de manière fiable l'approvisionnement en vivres des personnes qui n'ont pas les moyens ou la capacité de produire les leurs. Depuis la fin de l'année 2013, les contributions limitées ont entraîné une réduction, allant parfois jusqu'à 50 pour cent, des rations distribuées aux réfugiés. En 2014, le HCR et le PAM ont lancé des appels conjoints afin d'assurer un approvisionnement stable, compte tenu notamment de la famine qui menaçait le Soudan du Sud. Ces efforts se poursuivront en 2015.

À travers l'Afrique, l'Organisation continuera de veiller à ce que les personnes qui relèvent de sa compétence aient accès aux services essentiels, concernant notamment l'éducation et les soins médicaux, en renforçant les structures locales et les prestataires de services opérant sur place.

● Recherche de solutions durables

Mettre fin au plus grand nombre possible de situations d'exil prolongées restera un objectif clé pour le HCR en Afrique en 2015.

La stratégie régionale destinée à apporter des solutions globales à la situation des réfugiés originaires de RDC, actuellement mise en œuvre dans la sous-région de l'Afrique centrale et des Grands Lacs, prévoit la réinstallation d'au moins 50 000 réfugiés congolais entre 2012 et 2017. Ce volet de la stratégie sera complété par des efforts destinés à promouvoir une amélioration des conditions de protection et des possibilités d'intégration sur place, au travers d'un renforcement des moyens de subsistance et d'un élargissement de l'accès aux

services sociaux pour les réfugiés. Dans les pays où la situation se prête à un retour dans la sécurité, le HCR continuera à appuyer le rapatriement librement consenti.

En République-Unie de Tanzanie (Tanzanie), le HCR renforcera son aide à l'intégration sur place de plus de 162 000 réfugiés burundais, vivant dans les « anciennes zones d'installation » depuis 1972. En septembre 2014, le Gouvernement tanzanien a confirmé sa décision d'accorder la nationalité à ces Burundais exilés de longue date. Le HCR, de concert avec divers partenaires, tâchera d'encourager leur autosuffisance et d'assurer l'accès aux services essentiels.

Dans le nord du Mali, la situation reste en général peu sûre et imprévisible, et ne se prête pas encore à la promotion du rapatriement librement consenti. Cependant, le HCR continuera à faciliter le retour spontané des personnes qui souhaitent rentrer. En mai 2014, un accord destiné à faciliter le rapatriement librement consenti a été signé entre le HCR, le Gouvernement du Mali et le Gouvernement du Niger. Des accords similaires devraient être conclus avec

les Gouvernements du Burkina Faso et de la Mauritanie, deux pays où vivent de nombreux réfugiés maliens. Ces accords visent non seulement à encourager les rapatriements, mais aussi et surtout à fournir une plateforme pour débattre des préoccupations des gouvernements, en préservant dans le même temps les principes fondamentaux de tout mouvement de rapatriement : libre consentement, sécurité et dignité.

Au Bénin et au Ghana, l'Organisation et les pouvoirs publics travaillent de concert pour apporter des solutions durables aux réfugiés togolais. Cette année, le Gouvernement béninois a délivré des permis de séjour d'une durée de dix ans à des réfugiés originaires de RDC, du Rwanda, du Tchad et du Togo. De possibles solutions commencent également à s'esquisser pour les Mauritanien réfugiés au Mali.

Les efforts visant à assurer l'intégration sur place d'anciens réfugiés angolais, libériens et rwandais seront poursuivis. En Zambie, le Gouvernement donne suite à son engagement, qui était d'intégrer quelque 10 000 anciens réfugiés angolais

Situation en République centrafricaine

La crise en cours en République centrafricaine (RCA) et dans les pays environnants a produit – à son paroxysme – jusqu'à un million de déplacés internes, dont 500 000 répartis dans 37 zones d'installation dans la seule ville de Bangui, ainsi que quelque 180 000 réfugiés. Bon nombre des réfugiés fuyant les violences souffraient de blessures et de malnutrition lorsqu'ils sont arrivés dans les pays d'asile et les taux de mortalité ont été particulièrement élevés, notamment chez les enfants en bas âge. Les Nations Unies ont déclaré un état d'urgence de niveau 3 en RCA en décembre 2013. Le HCR a dirigé la coordination de l'intervention régionale en faveur des réfugiés et a renforcé sa

capacité en déployant des agents supplémentaires, en mobilisant davantage de partenaires, en transportant des articles de première nécessité par pont aérien et en ouvrant de nouveaux locaux en RCA et dans des pays limitrophes (Cameroun, Congo, RDC et Tchad).

Face à cette situation d'urgence, le HCR a coordonné un plan interorganisations révisé d'aide aux réfugiés (lancé en juillet), d'un montant de 210 millions de dollars E.-U., avec des partenaires dans la région afin d'offrir protection et assistance aux Centrafricains réfugiés dans les pays avoisinants. En août 2014, l'Organisation a également lancé son propre appel supplémentaire révisé, d'un montant de 255 millions

de dollars E.-U., incluant ses responsabilités au titre du dispositif interorganisations d'assistance humanitaire pour les déplacés internes en RCA.

Malgré les efforts déployés pour intégrer les besoins prévisionnels pour continuer à venir en aide aux personnes déplacées dans le cadre de cette réponse humanitaire complexe en 2015, il est possible que des appels soient lancés pour prendre en charge des besoins supplémentaires l'an prochain en fonction de l'évolution des événements. Le HCR continuera d'encadrer l'intervention interorganisations en faveur des réfugiés dans le cadre de ses fonctions de Coordonnateur régional pour les réfugiés. ■

sur place. En RDC, jusqu'à 18 000 anciens réfugiés angolais bénéficieront d'une aide à l'intégration sur place. En Zambie, où des solutions ont été mises en œuvre avec succès pour la majorité des réfugiés, le HCR mettra progressivement fin à sa présence, tout en continuant à coopérer étroitement avec le Gouvernement par l'intermédiaire du bureau régional situé en Afrique du Sud.

○ Réponse aux situations d'apatridie

Au titre des efforts visant à réduire le nombre d'apatrides en Afrique, bon nombre d'opérations dans des pays ont inscrit la délivrance systématique d'actes de naissance aux nouveau-nés réfugiés parmi leurs priorités de l'année 2015. L'Organisation soutiendra le processus de modernisation des registres de l'état civil et lancera des campagnes de sensibilisation soulignant la nécessité d'inscrire les enfants à l'état civil pour assurer l'accès aux droits fondamentaux, notamment l'éducation et les soins médicaux. De même, elle collaborera avec le processus relatif à l'enregistrement des faits et l'établissement des statistiques de l'état civil, conduit par l'Union africaine. Au Soudan, les individus d'ascendance mixte, soudanaise et sud-soudanaise, tout comme ceux qui ont résidé pendant longtemps au Soudan, ont des difficultés à prouver leur droit à la nationalité sud-soudanaise. Ils sont toujours menacés d'apatridie. À cet égard, le HCR continuera d'apporter son aide aux autorités sud-soudanaises à délivrer des documents attestant la nationalité. Au Soudan, il appuiera également le projet d'enregistrement à l'état civil, qui vise à délivrer des actes d'état civil aux nationaux, aidant ainsi à réduire les cas d'apatridie.

○ Constitution de partenariats

En 2015, les opérations du HCR en Afrique continueront d'accorder la priorité aux partenariats avec les gouvernements, les ONG, la société civile et les organisations internationales. L'Organisation invitera notamment

Situation au Soudan du Sud

Le HCR renforce actuellement sa capacité d'intervention à l'intérieur et autour du Soudan du Sud, où le conflit qui a éclaté en décembre 2013 a entraîné le déplacement interne d'environ 1,3 million de personnes et l'exode de plus de 450 000 réfugiés, principalement des femmes et des enfants, dans les pays frontaliers. En février, les Nations Unies ont déclaré que la crise au Soudan du Sud était une situation d'urgence de niveau 3. Le HCR et ses partenaires ont rapidement amplifié leurs interventions pour répondre à l'afflux massif de nouveaux arrivants – dont certains étaient blessés et avaient de toute urgence besoin de soins médicaux – et pour améliorer les conditions de vie sur les sites surpeuplés.

Alors que les efforts pour régler le conflit par la médiation se poursuivent, on n'entrevoit pas encore de solutions précises. Les risques de famine décelés dans certaines régions du Soudan du Sud, ainsi que les pluies torrentielles et les inondations qui ont touché l'Éthiopie et le Kenya, ont encore aggravé les difficultés existantes.

Compte tenu de l'ampleur de ce conflit et de l'étendue des interventions humanitaires nécessaires, un plan interorganisations révisé d'aide aux réfugiés et un appel supplémentaire du HCR, également révisé, ont respectivement été lancés en juillet et en août 2014. Les besoins financiers globaux du HCR pour la situation au Soudan du Sud s'élevaient à 566,5 millions de dollars E.-U. en 2014.

Bien qu'un budget important ait été établi pour les pays touchés en 2015, des appels de fonds supplémentaires pourraient être lancés au cours de cette même année. ■

les gouvernements des pays d'accueil à reprendre à leur compte les activités clés destinées aux personnes relevant de sa compétence. Par exemple, au Cameroun, en Ouganda, au Rwanda, en Tanzanie et au Tchad, les efforts visant à intégrer les besoins des réfugiés dans les services éducatifs et sanitaires nationaux se poursuivront. Les bureaux du HCR au Cameroun et au Kenya se préparent à confier les activités de détermination du statut de réfugié aux Gouvernements de ces pays, tandis qu'au Rwanda, la priorité sera accordée à la mise en place et au renforcement du système national de détermination du statut.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le budget révisé du HCR pour les programmes en cours en Afrique en 2014 s'élève à 2,5 milliards de dollars E.-U., compte tenu de diverses situations d'urgence, comme la crise persistante en République centrafricaine, la situation au Soudan du Sud, la crise dans le nord du Nigéria, l'épidémie d'Ebola dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et les catastrophes naturelles touchant certaines régions d'Afrique de l'Est, qui ont toutes accru les besoins des opérations au cours de l'année 2014. Dans plusieurs cas, les besoins ont rapidement dépassé les ressources disponibles pour les opérations de pays concernées, de sorte que des appels supplémentaires ont été lancés pendant l'année.

En cinq ans à peine – c'est-à-dire depuis 2009, année où les besoins pour les opérations en Afrique s'élevaient à quelque 817 millions de dollars E.-U. –, les besoins budgétaires du HCR ont plus que triplé. Cependant, les fonds disponibles ont couvert moins de la moitié des besoins. Le déficit qui en a résulté a eu un impact significatif sur la portée et la qualité de l'aide qui peut être offerte aux personnes déplacées en Afrique. Exception faite des activités d'aide indispensables à la survie, le financement de certains programmes, comme les programmes destinés à autonomiser les réfugiés de longue date et à apporter des solutions, constitue un défi considérable pour le HCR.

Le budget-programme approuvé par le Comité exécutif pour l'exercice 2015 se monte à 2,2 milliards de dollars E.-U. Cependant, des besoins supplémentaires, en rapport avec les situations d'urgence en cours ou de nouvelles crises impossibles à prévoir à l'époque où le budget 2015 a été établi, apparaîtront très probablement en 2015.

| DÉFIS |

Par leur ampleur et leur caractère très évolutif, les crises humanitaires en Afrique continuent à représenter de formidables défis, comme l'ont montré les situations d'urgence survenues en RCA et au Soudan du Sud en 2014. Prise entre la nécessité de répondre aux besoins essentiels des nouveaux réfugiés ou déplacés, et celle de maintenir les activités programmées pour les situations existantes, l'Organisation est confrontée à un dilemme constant.

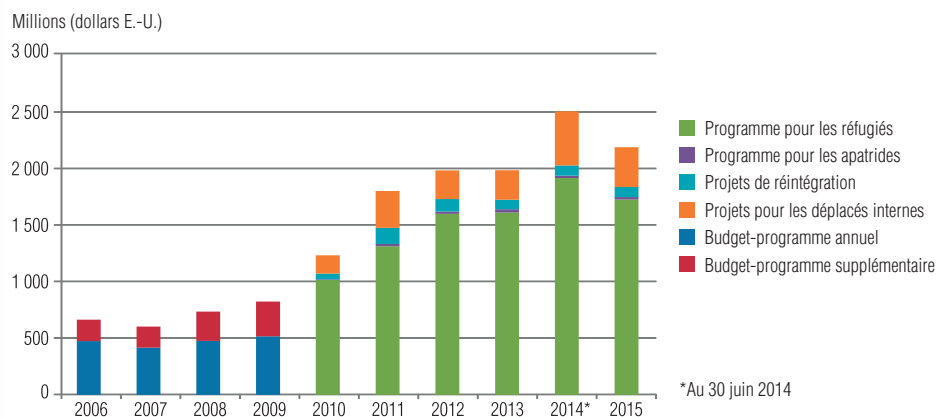
Dans plusieurs régions d'Afrique, l'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR est toujours limité par l'insécurité, les routes impraticables et les pluies diluviennes. Dans certains cas, il est possible de surmonter ces obstacles en organisant des ponts aériens pour transporter les articles humanitaires nécessaires, comme cela a été fait au Soudan du Sud, mais c'est une solution particulièrement coûteuse. La propagation de l'épidémie de fièvre Ebola crée également des défis supplémentaires, imprévus, pour les programmes du HCR, et sera suivie attentivement en 2015, en étroite partenariat avec d'autres acteurs.

Les défis de protection persistants, auxquels le HCR cherchera à répondre de manière appropriée dans toute la mesure du possible, concernent notamment : les cas de refoulement et/ou de refus d'accès à l'asile ;

la faiblesse des mécanismes législatifs et institutionnels de protection des réfugiés ; l'impossibilité pour les réfugiés de jouir de certains droits fondamentaux tels que la liberté de circulation, le droit au travail et l'accès aux services essentiels, notamment en matière d'éducation et de santé ; la violence sexuelle et sexiste ; l'incapacité de parvenir à l'autosuffisance et de se procurer des moyens de subsistance ; la difficulté de pérenniser les retours et la réintégration ; la pression subie par les pays qui accueillent un nombre particulièrement élevé de réfugiés sans disposer des ressources financières et humaines nécessaires ; et le manque de données et d'informations fiables sur la problématique de l'apatridie, ainsi que sur la question du trafic et de la traite d'êtres humains.

L'ampleur des mouvements migratoires irréguliers qui sillonnent le continent ou le quittent a toujours un effet négatif sur l'espace d'asile offert aux réfugiés. Mais les difficultés économiques persistantes, conjuguées aux atteintes aux droits de l'homme, à la faiblesse de la gestion des affaires publiques et à l'impact des changements climatiques, ne semblent pas diminuer et continuent à convaincre bon nombre de personnes de partir – parfois au prix de leur vie – pour aller chercher de meilleures conditions de vie ailleurs. ■

BUDGETS POUR L'AFRIQUE | 2006-2015



BUDGETS POUR L'AFRIQUE | dollars E.-U.

Opérations	2014	2015				Total
	Budget révisé (30 juin 2014)	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	
AFRIQUE DE L'OUEST						
Burkina Faso	25 708 635	20 167 209	0	0	0	20 167 209
Côte d'Ivoire	27 337 841	14 533 233	3 599 304	7 917 216	0	26 049 754
Ghana	11 137 473	10 693 861	0	0	0	10 693 861
Guinée	4 874 471	5 378 500	0	0	0	5 378 500
Libéria	35 328 663	25 278 092	0	0	0	25 278 092
Mali	69 589 103	48 598 107	0	10 754 399	8 058 010	67 410 517
Niger	41 657 211	31 526 607	0	0	0	31 526 607
Sénégal - Bureau régional ¹	49 438 494	42 529 993	1 948 594	0	2 475 974	46 954 560
Sous-total	265 071 891	198 705 603	5 547 898	18 671 616	10 533 984	233 459 101
AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE						
Tchad	224 960 109	161 897 714	591 058	0	0	162 488 772
Djibouti	26 957 902	27 108 322	0	0	0	27 108 322
Érythrée	6 262 668	5 913 217	0	0	0	5 913 217
Éthiopie	284 579 979	206 880 080	0	0	0	206 880 080
Éthiopie (Bureau régional de liaison auprès de l'UA et de la CEA)	2 026 808	1 439 099	0	0	0	1 439 099
Kenya	256 912 030	244 547 315	371 416	0	0	244 918 731
Kenya - Centre d'appui régional	11 592 525	7 896 061	0	0	0	7 896 061
Somalie	69 887 454	24 681 892	0	13 096 330	41 543 354	79 321 576
Soudan	125 935 560	97 068 429	3 077 345	0	30 466 838	130 612 612
Soudan du Sud	424 282 355	185 497 586	6 539 991	0	150 565 477	342 603 054
Ouganda	209 932 147	178 044 200	20 000	3 050 000	0	181 114 200
Activités régionales	9 403 169	10 711 350	0	0	0	10 711 350
Sous-total	1 652 732 707	1 151 685 265	10 599 810	16 146 330	222 575 669	1 401 007 074
AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS						
Burundi	25 098 771	18 676 158	189 402	0	523 504	19 389 064
Cameroun	54 123 629	53 920 679	843 987	0	0	54 764 667
République centrafricaine	72 995 171	11 204 357	0	0	40 211 532	51 415 889
Congo	35 144 967	35 341 593	0	0	0	35 341 593
République démocratique du Congo - Bureau régional ²	216 361 233	99 881 583	2 696 775	38 546 652	75 174 531	216 299 541
Rwanda	51 859 332	43 089 569	0	80 776	0	43 170 345
République-Unie de Tanzanie	38 795 327	26 417 598	0	14 656 106	0	41 073 705
Sous-total	494 378 430	288 531 538	3 730 164	53 283 535	115 909 567	461 454 804
AFRIQUE AUSTRALE						
Angola	5 771 320	5 453 056	0	0	0	5 453 056
Botswana	5 045 678	4 191 907	0	0	0	4 191 907
Malawi	4 345 615	5 612 834	0	0	0	5 612 834
Mozambique	5 414 283	4 769 181	380 099	0	0	5 149 280
Namibie	3 952 101	546 748	0	0	0	546 748
Afrique du Sud - Bureau régional	26 678 041	26 298 812	971 936	0	0	27 270 748
Zambie	13 776 664	19 500 008	0	0	0	19 500 008
Zimbabwe	6 825 143	5 806 701	0	0	0	5 806 701
Sous-total	71 808 845	72 179 247	1 352 035	0	0	73 531 283
Total	2 483 991 873	1 711 101 653	21 229 908	88 101 481	349 019 219	2 169 452 261

¹ Inclut les activités au Bénin, en Gambie, Guinée-Bissau, au Nigéria, en Sierra Leone et au Togo.² Inclut les activités au Gabon et en République démocratique du Congo.